



PRECISION

Marssac info, journal municipal
d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org

Mêlons-nous de ce qui ne nous regarde pas...

La gendarmerie nous a signalé un certain nombre de petits cambriolages dans notre secteur. Certains sont réalisés en plein jour... Il est important que tous nous soyons vigilants. La gendarmerie précise qu'il ne faut pas hésiter à leur signaler tout ce qui pourrait paraître suspect dans votre voisinage. Alors, n'hésitons-pas, mêlons-nous de ce qui ne nous regarde pas.

Un seul numéro : le 17 !

[sommaire]

édito	p 3
Voeux de la C2a	p 3
Ce qu'il faut savoir pour bien élaguer	p 4
Venez donner votre sang	p 4
Inauguration du dernier tronçon de la rocade	p 5
numéros utiles	p 5
Réhabilitation de l'habitat	p 6
Du côté de la bêtise	p 6
Les voeux aux personnels	p 7
Le concert de Noël	p 7
La boule marssacoise	p 8
"Garder le lien" vous invite	p 8
Judo Club marssacois : tournoi et ceinture noire	p 9
Le nouveau bureau de Lous Baroudaïres	p 10
Les infatigables de marssac aventure	p 10
Ram Stram Gram et le Père Noël	p 11
L'AG des Amis des cartes	p 11
Le Conseil Municipal Jeunes reprend ses activités	p 12
Du Scrabble à Marssac	p 13
Un rendez-vous de la FNACA	p 13
Le marché de Noël en photos	p 13
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 14 à 21
Tournoi de belote	p 21
Le journal du CLAE	p 22 à 28
60 années de mariage	p 29
Bibliothèque la "vieille cantine"	p 29
La parole à "Bien vivre"	p 30
En réponse à votre mail...	p 30
Le pot de l'amitié de l'association culturelle	p 31
Devenir propriétaire à Marssac	p 31
Report du repas des aînés	p 32

à vous !

Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



Bonjour à toutes et à tous,

2010 a débuté avec bonheur pour notre commune avec l'inauguration de la voie express Albi Marssac le 22 janvier dernier. Même le soleil s'était mis de la partie pour fêter l'événement et le sourire était sur toutes les lèvres. Car enfin finies les dix longues années de travaux de cette voie, et enfin finis pour notre commune la déviation, ses nuisances et les longs embouteillages du matin et du soir pour quitter ou regagner le domicile.

Une page est tournée qui rend notre village encore plus attractif, plus proche d'Albi, plus proche de la métropole Toulousaine et plus facile à vivre pour les marssacois.

Ce début d'année a été aussi pour



nous l'occasion de vous retrouver nombreux à la cérémonie des vœux qui s'inscrit désormais dans la tradition des rendez-vous que nous organisons avec vous tous les ans. Ce fut l'occasion de jeter ensemble un coup d'œil sur l'année écoulée, bien remplie, et surtout de regarder nos projets d'avenir. L'année 2010 devrait, je l'ai dit, voir le dossier de la rue des Peyragues prendre un tournant décisif si les services de l'Etat tiennent leurs engagements. Nous allons aussi faire avancer le projet de la construction du complexe omnisports afin d'aboutir à un chiffrage précis et rechercher les subventions indispensables à sa réalisation. 2010, vous le voyez, sera une année importante pour dessiner l'avenir de notre commune.

Ce début d'année est enfin l'occasion de retrouver tous nos aînés autour du repas que nous organisons en leur honneur. Cette année le repas était prévu au 9 janvier mais la neige et le verglas qui avaient pris possession des rues du village nous ont obligés à le reporter. Une nouvelle date a été fixée, le samedi 27 février. Tous ceux qui sont intéressés doivent s'inscrire en utilisant le bulletin d'inscription qui se trouve à la fin du journal. Le repas de



édito

l'année dernière avait été apprécié de tous. Gageons que nous passerons là aussi, tous ensemble, une excellente journée.

Je vous dis donc à bientôt et vous renouvelle, à toutes et à tous, tous mes vœux pour une très belle et très bonne année 2010, pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

Anne-Marie Rosé



Voeux de la C2A à Marssac

La C2A a choisi cette année Marssac pour inviter l'ensemble des élus aux vœux de la communauté d'agglomération. Notre salle, méconnaisable, a accueilli ce jeudi 21 janvier l'ensemble des élus et des acteurs de la vie de la communauté. Pendant près d'une heure, après un court-métrage retraçant l'année écoulée, M. Bonnacarrère, Maire d'Albi et Président de la C2A est revenu sur les projets et les ambitions de cette communauté dont nous faisons intimement partie.

La soirée s'est poursuivie par un buffet autour duquel les invités ont pu s'échanger leurs vœux.





L'élagage : ce qu'il faut savoir...

ERDF doit veiller à la qualité de l'électricité, (stabilité de sa tension, absence de coupures...) ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens à proximité des ouvrages. L'élagage est une des actions d'entretien nécessaire pour remplir pleinement cette mission.

Responsabilité :

Si l'arbre, situé sur un terrain privé ou public, a été planté sans avoir respecté les distances réglementaires (nf C11-201) par rapport à une ligne électrique existante, le propriétaire ou la collectivité locale doivent assurer l'élagage à leurs frais.

Si l'arbre situé sur un terrain privé, déborde sur le domaine public ou passe une ligne électrique en ne respectant plus les distances réglementaires (article 24 du décret du 14 mars 1965 CH.IV), le propriétaire doit assurer l'élagage à ses frais.

En dehors de ces deux cas spécifiques, ERDF assure l'élagage à ses frais pour toutes lignes électriques situées dans les domaines privés ou publics.

Elaguer soi-même ou faire intervenir un professionnel ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises. Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF.

ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourd par des entreprises spécialisées.

Les démarches à entreprendre avant d'élaguer

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en

faire la demande écrite (demande de renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document cerfa n°90-0188.

ERDF informe des dangers et rappelle l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF ce DICT. ERDF adresse alors au propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation du chantier.

Les zones d'élagage et les distances minimales à respecter

Distance d'étêtage des arbres situés au-dessous de la ligne dans la trouée d'élagage :

- 3 mètres sous une ligne haute tension (HTA 20 KV)
- 2 mètres sous une ligne basse tension (BTA 400V)

Distance d'élagage des branches issues d'arbres dont les troncs sont plantés en dehors de la zone d'élagage :

- 5 mètres par rapport à une ligne haute tension,
- 3 mètres par rapport à une ligne basse tension.

Le saviez-vous ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres : 6 000 euros.

source : ERDF édition Aveyron, Lozère, Tarn

Conseil n°1 : aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances à respecter.

Conseil n°2 : vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommage susceptible d'être causé par les arbres dont vous êtes propriétaires.

Que faire si un arbre menace une ligne ou se situe à moins de 3 mètres de celle-ci ?

C'est à ERDF de faire le nécessaire pour mettre fin au risque. Toute personne constatant qu'un arbre menace une ligne doit prévenir le service dépannage ERDF : 0 810 333 081 pour le Tarn.

Le don du sang un geste simple, un geste de solidarité

Venez donner votre sang, le mardi 2 mars 2010 de 14h30 à 19h00, salle du conseil à la Mairie



La section de voie rapide Albi-Marssac inaugurée le 22 janvier



Dominique BUR, Préfet de Région, Martin MALVY, ancien Ministre, Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Thierry CARCENAC, Député du Tarn, Président du Conseil Général, Philippe BONNECARRERE, Maire d'Albi, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, ont coupé le ruban d'inauguration de la section Albi-Marssac le 22 janvier 2010 à 14 heures.

Cette inauguration s'est déroulée, notamment, en présence de Marcelle PIERROT, Préfète du Tarn ainsi que d'Anne-Marie Rosé maire de Marssac et de Jean-Philippe Roques, maire de Terssac.

La réalisation, tant attendue, de ces travaux contribue à favoriser l'équilibre régional d'aménagement du territoire en mettant Albi à moins d'une heure de Toulouse et à sécuriser les échanges autour de l'agglomération albigeoise.

Les travaux

Les travaux ont notamment fait l'objet de plusieurs marchés :

- 4 marchés de construction d'ouvrages d'art dont la mise en œuvre s'est déroulée de 2000 à 2009
- un marché de terrassements, d'assainissement et de rétablissement des chaussées
- un marché équipements de sécurité et signalisation

Quelques chiffres :

- longueur du tracé : 7 500 mètres
- 4 échangeurs : Le Séquestre, Fonlabour, Terssac, Marssac
- 42 entreprises (mandataires, co-traitants, sous-traitants) ont été impliquées.

Le financement

L'opération s'élève à 54.244 millions d'euros. Elle est financée dans le cadre des trois derniers contrats de plan Etat - Région à hauteur de :

- 20.919 millions d'euros par l'Etat
- 20.919 millions d'euros par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- 1.334 millions d'euros par le Conseil Général du Tarn
- 5.336 millions d'euros par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- 5.736 millions d'euros par la ville d'Albi

Les échangeurs

Ces réalisations contribuent à la desserte locale et aux échanges dans l'agglomération albigeoise tout en les sécurisant.

Au nombre de 4, les travaux ont été réalisés :

- Le Séquestre : 2000 - 2001
- Fonlabour : 2004 - 2006
- Terssac : 2007 - 2008
- Marssac : 2008 - 2009

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81

Alcooliques Anonymes

05 63 35 66 17

Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24

Drogues info Service	0800 23 13 13
Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597

Ecoute Infos Sclérose en Plaques

0800 854 976

Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800

SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310

Violence Conjugale Femmes

01 40 33 80 60

Viols Femmes Informations

0800 05 95 95

Allo Enfance Maltraîtée 0800 559 557



OPAH communautaire Centres Bourgs 2010-2012

Une politique et des aides pour travaux de réhabilitation de l'habitat ancien, sur les 16 communes de l'agglomération albigeoise

Vous êtes propriétaire d'un logement de + de 15 ans dans le périmètre d'OPAH, vous l'occupez ou vous le louez : la Communauté d'agglomération vous accompagne dans le projet de réhabilitation de votre logement et mobilise des aides financières pour les travaux.

Périmètre OPAH sur la commune

Pour vérifier si votre logement est dans le périmètre OPAH : voir la carte périmètre en Mairie.

Une équipe d'animation mise gratuitement à votre disposition

Lors de permanences au public, pour une visite de votre logement, pour des conseils techniques, une étude de faisabilité personnalisée, le montage de votre dossier de demande de subventions :

- Agence d'architecture Max Faramond 10 rue Pierre Jamet 81000 ALBI
Nadine Alcoser 06-09-82-82-39
Tél : 05-63-38-54-02
Fax 05-63-38-96-99
faramond-nadinealcoser@wanadoo.fr

- Bureau d'étude thermique Néotim 54 rue Gustave Eiffel 81000 ALBI
Stéphane Palaprat 06-74-51-39-26
Tél : 05-63-48-14-38
Fax 05-63-48-14-30
palaprat@neotim.fr

Les permanences au public

Elles seront assurées par secteur géographique et pendant toute la durée de l'OPAH 2010-2012. Elles seront suivies le jour même de visites de logement.

Démarrage des permanences : début février 2010.

Terressac : tous les 1^{er} mercredis du mois de 10h00 à 12h00

Mairie - Salle des Mariages (Terressac - Castelnaud de Levis - **Marssac**)

Le Séquestre : tous les 2^{ème} mercredis du mois de 10h00 à 12h00

Salle des associations "Le Quartz" (Carlus - Le Séquestre - Saliès - Rouffiac)

Puygouzon : tous les 3^{ème} mercredis du mois de 13h30 à 15h30

La Cayrié - Salle "Mille Clubs" (Puygouzon - Labastide Dénat - Dénat - Fréjairolles)

Saint Juéry : tous les 4^{ème} mercredis du mois de 10h00 à 12h00

Mairie - Salle du conseil municipal (Saint Juéry, Arthès, Lescure d'Albigeois, Cambon, Cunac)

Attention : ne pas commencer les travaux avant d'avoir pris contact avec l'équipe d'animation.



Du côté de la bêtise...

Durant l'épisode neigeux que nous avons connu il y a peu, certaines personnes n'ont rien trouvé de mieux que de se servir du terrain de St Maury pour se donner le grand frisson et faire quelques glissades façon rallye dans la poudreuse...

Un terrain de foot n'est pas un parking de supermarché et la

pelouse déjà rendue fragile par le gel n'a pas résisté aux accélérations et aux freinages...

Mesdames, messieurs les amateurs de rallye à la petite semaine, les footballeurs, les rugbymen, les employés de la commune et le budget ne vous remercient pas !





Cérémonie des vœux pour le personnel communal

Vendredi 11 décembre, s'est tenu le traditionnel "arbre de Noël" pour le personnel communal et leurs enfants. Après un discours de Madame Anne-Marie Rosé, le Père Noël est apparu pour le plaisir des petits et des grands. Chacun a pu ensuite déguster un buffet entièrement réalisé et servi par les conseillers municipaux.

Des élus qui ont troqué pour l'occasion leurs écharpes pour blouses et tabliers...



Un sourire qui en dit plus qu'un long discours.



Il n'y a pas d'âge pour croire au père Noël et à sa magie.

Concert de Noël

Les travaux se sont juste terminés pour ouvrir les portes de l'Eglise aux courageux spectateurs mélomanes qui sont venus nombreux, bravant neige et verglas, pour assister au Concert de Noël.

Trois chorales ont animé la soirée, se relayant sur des thèmes divers de variété, de classique, parfois internationaux mais aussi traditionnels : Cad'en sol, nos voisins de Cadalen, les Croquenotes de Lagrave et la toute dernière chorale de Marssac Mélodie'n sol nous ont fait apprécier le talent de leurs jeunes choristes.

La chorale de Marssac a pris le temps de chanter pour nous tous dans la chapelle de Harlem (je n'aurai pas le temps, je veux chanter pour ceux...)

La chorale de Cadalen nous a



emmenés au Maroc, en Corée, en Hongrie, en Corse et en... Occitanie bien sûr avec un magnifique "magnificat".

La chorale de Lagrave, "entre le bœuf et l'âne gris" a "allumé des étoiles" dans nos yeux et fait voler "anges" et "colombes" dans le ciel de "la paix".

C'est sur ce mot de paix et d'amitié entre tous que s'est terminée cette "douce nuit" autour d'un vin chaud que nos courageux élus municipaux ont généreusement offert à la Mairie.

Un grand Merci à tous pour ce moment de bonheur et de paix.

La Boule Marssacoise fait le bilan de l'année



L'assemblée générale s'est déroulée le 28 novembre dernier. La lecture des différents rapports a permis de pointer une baisse de fréquentation dans les activités internes du club. Surtout au niveau des concours du vendredi soir ouverts à tous les marssacois(es) qui n'ont pas été suivis comme nous l'aurions souhaité mais aussi des repas de fin de saison où la participation des

licenciés était très faible. Ceci expliquant le déficit de cette année annoncé par notre trésorier. Rien de dramatique toutefois car "La boule marssacoise" se porte bien. N'oublions pas que les résultats du club sont là et que nous accédons à la 2^{ème} division. Lors de cette AG nos champions ont été récompensés: Marc MUNIESA qui remporte le challenge vétérans
Pierre LITRE qui remporte le trophée Galau

Félicitations aux heureux gagnants. Après un appel fait aux adhérents, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux membres au sein du bureau: Didier & Josiane Cabot, Michel & Jeanne Pradal, Bernard Lam et Laurent Milheau. On ne peut que les en remercier.

LA BOULE MARSSACOISE vous souhaite une bonne et heureuse année 2010.

Un diplôme pour le Président de la Boule Marssacoise



Claude Brissebrat, Président de la Boule Marssacoise, récompensé lors du congrès départemental de pétanque en novembre dernier à Castres.

Ce prix lui a été décerné pour le récompenser de tout ce qui a été fait au sein de l'association durant l'année 2009. Les efforts entrepris ainsi que les différentes manifestations ayant ainsi redonné un nouvel élan au club.

L'association "GARDER LE LIEN" vous souhaite une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2010

Nous sommes heureux de vous inviter à notre 1^{ère} **SOIREE MUSICALE** animée par le groupe "COME-BACK" qui aura lieu le **samedi 27 mars à 20h30 à la salle polyvalente de MARSSAC sur TARN**. Le prix de l'entrée est fixé à 3 euros.

Il vous sera proposé également des gâteaux et des boissons.

À cette occasion nous rappelons que notre association a pour objectif de réunir des personnes qui sont dans l'isolement, le désespoir, la maladie ou autres situations et qui souhaiteraient s'autoriser un temps de pause afin de mieux prendre conscience de leurs savoir-faire, les développer et les partager. Elle aide à favoriser l'expression, la communication, à renforcer des liens sociaux autour de projets collectifs (sorties culturelles, soirées dansantes, belotes, randonnées, ateliers à thèmes, etc...), et tout cela dans une ambiance chaleureuse et conviviale autour de gâteaux et de boissons (thé, café, jus de fruits).

Nous vous invitons à venir nous

rejoindre pour donner encore plus d'efficacité à notre action. Notre permanence a lieu tous les lundis de 14h30 à 18h00 à la salle des associations de MARSSAC sur TARN (à côté du local A.D.M.R).

Pour tout renseignement contactez le Président, Mr Fabrice Orionnot au 05.67.87.83.07 ou Mr Patrice Canal au 06.01.83.24.61.



Beau succès pour la rencontre de judo



Le judo club marssacois organisait le 16 janvier sa traditionnelle rencontre amicale à Marssac. Nouveauté cette année, le Judo Club avait organisé une rencontre Vétérans. De beaux "pions" diront les spécialistes. Pour les spectateurs ce sont de très beaux combats réalisés par des judokas de plus de 35 ans. Mme Anne Marie Rosé, maire de Marssac, et Jean Pierre Pujol, adjoint en charge des associations et

du sport, n'ont pas osé monter sur les tapis pour aller combattre. Mais pourquoi pas l'année prochaine ? Le rendez vous est pris !

Au bilan de cette journée, pas moins de 260 jeunes judokas se sont surpassés sur les tapis prêtés par le comité départemental de Judo. De l'avis général cette rencontre est une réussite et le Judo Club a déjà décidé de reproduire cette manifestation où

se côtoient jeunes judokas et vétérans, en janvier 2011.

Les membres du bureau adressent à tous les Marssacois leurs meilleurs vœux pour 2010 et vous donnent rendez-vous au dojo pour vous initier aux rudiments et aux plaisirs que procure le Judo.

Renseignements au 06 19 20 46 21



Le 18 décembre, Justine a reçu sa ceinture noire



Du nouveau au bureau de "Lous Baroudaires"

Suite à l'assemblée générale du 17 janvier 2010, le nouveau bureau de l'association "Lous Baroudaires" a changé et se compose de :

Le Président : Matthieu Ruiz
 Vice-Président : Hervé Pujol
 Trésorier : Thomas Rouffiac
 Vice-Trésorier : Jean-Louis Caramel
 Secrétaire : Véronique Pujol
 Vice-Secrétaire : Cyril Bralley



Le compte financier présenté par Pascal Pecharmand a mis en avant un bilan positif pour l'année 2009. Le secrétaire Laurent Routaboul évoqua la belle réussite des manifestations 2009 : sortie ski, Miss Marssac, challenge manu, loto, concours de pétanque.

Le Président Matthieu Ruiz remercie les membres du bureau et toutes les personnes bénévoles qui ont contribué à la réussite de ses manifestations.

L'adjoint au maire Jean-Pierre Pujol, les a encouragés à continuer dans leurs futurs projets 2010.

L'assemblée s'est déroulée avec une quarantaine de personnes, en présence de Jean-Pierre Pujol adjoint représentant la mairie de Marssac/Tarn.



Les infatigables "Marssac Aventure !"

Marssac Aventure s'est réuni le 11 décembre dernier pour son assemblée générale. Notre bureau reste inchangé et repart pour une année de plus.

Nos activités sont toujours :

- le futsal : le vendredi soir à partir de 18h30, ouvert à tous (adulte).
- La rando pédestre : Sortie 1^{er} dimanche de chaque mois sur l'après-midi ou la journée (affichage

du calendrier à la salle municipale).
 - Le VTT : Tous les dimanches à partir de 9h rdv à la salle municipale pour découvrir de nouveaux chemins ou participer à des randos organisées dans la région.

Nos projets pour 2010 :

- 2^e édition de la Rando Nocturne pour la fête de Marssac
- La journée Marssac Aventure le 5 septembre 2010.

- Création du site internet MARSSAC AVENTURE.

En janvier tous nos adhérents se sont retrouvés pour une rando pédestre et d'autres pour une rando VTT autour de Marssac sous la neige. (photos)

Toute l'équipe vous souhaite une BONNE ANNEE 2010.



R.A.M. STRAM GRAM a invité le Père Noël le 17 décembre

vendredis matin durant l'année scolaire. La fête de Noël a permis un lien entre l'association et les assistantes maternelles.

R.A.M. STRAM GRAM va faire son Assemblée Générale

Exceptionnelle le Vendredi 5 mars 2010. Nous recherchons de nouveaux bénévoles pour que l'association puisse perdurer. Toutes les personnes intéressées peuvent contacter le relais le mercredi de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 16h.

Les Assistantes Maternelles de Marssac et de Terssac et les enfants étaient au rendez-vous pour participer à la fête. Après un moment de jeux, le Père Noël nous a rendu visite. Nous avons pu jouer ensemble avant de partager un petit goûter. La fête s'est déroulée dans

une ambiance chaleureuse et avec de grands sourires grâce à la participation de chacun.

Les activités sont régulièrement organisées par l'éducatrice. Depuis janvier : un mercredi sur deux en alternance avec le jeudi et tous les

Le 14 décembre 2009, s'est tenue l'Assemblée Générale des "Amis des Cartes"



15 adhérents étaient présents, 5 absents.

Le Président, Francis SABATIER, a fait le bilan de l'année écoulée et s'est félicité du nombre de personnes présentes à l'Assemblée Générale. Un récapitulatif des comptes a été soumis à l'assemblée générale par le trésorier, Jacques ALAUX, et a été approuvé à l'unanimité. Au cours de la saison 2009, hormis le jeu de cartes, un

repas a été organisé pour le plus grand plaisir des adhérents, ainsi qu'un couscous préparé par notre chef cuisinier Ali RAMRANE, que nous remercions. Quant au bureau, un renouvellement a été effectué suite à la démission de Jacques ALAUX. A la fin de la réunion, le Président a tenu à remercier, Jean-Pierre PUJOL, Adjoint au Maire, pour le local que la Mairie met à sa disposition.

Nous souhaitons une bonne année 2010 à tous.

Le bureau a été constitué comme suit :

Président : Mr Francis SABATIER

Vice-Président : Mr Jean-Claude CANIVENQ

Trésorier : Mme Danièle PERNES

Trésorier Adjoint : Mr Ali RAMRANE

Secrétaire : Mme Jacqueline CANIVENQ

Secrétaire Adjoint : Mr Alain ALQUIER

Membres du Bureau : Mme Colette COSTESEQUE

Mrs Jean-Claude GALAU, Jean-Pierre PUJOL, José RANDO, Jacky TERRISSE

Nous rappelons que la cotisation annuelle est de 15 euros.

Le Président.



Le Conseil Municipal Jeunes reprend ses activités



Le 4 décembre 2009 les élus du CMJ ont organisé une soirée avec spectacle. Le droit d'entrée était un jouet, un livre, un joujou...

Le fruit de cette collecte a été remis aux membres de la Croix Rouge Française, invités et présents ce soir là. Ils avaient la charge de les offrir à des enfants des milieux défavorisés. A la fin du spectacle, des jus de fruits, des bonbons et des gâteaux confectionnés par les élus du CMJ et certains des élus du conseil municipal ont été offerts à l'ensemble des parents et enfants présents. La CRF a remercié vivement tous les élus du CMJ ainsi que William Chèvre (animateur) pour leur sourire, leur dévouement, et pour les cadeaux remis. Grâce à cette action 240 enfants ont pu avoir un NOEL.

Le 12 janvier 2010, a eu lieu le premier CMJ 2010. Après avoir fait le point sur la soirée du 4 décembre 2009, les jeunes élus ont réfléchi aux futures actions qu'ils souhaiteraient mettre en place pour 2010. Mais, chut nous ne dévoilerons ici ni les tenants, ni les aboutissants de cette réflexion. Ensuite nous avons partagé ensemble la galette des rois. Un porte-document et un stylo leur ont été offerts par la municipalité. Nous tenons à les remercier pour leur travail, leur détermination, leurs réalisations et nous les encourageons à continuer dans cette voie.





Pour la première fois dans notre Commune, se déroulera le **Dimanche 14 Mars 2010, à partir de 14H, dans la salle polyvalente, le CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE SCRABBLE.** Cette épreuve en deux parties est organisée par le Scrabble Marssacois et devrait réunir une centaine de joueurs, venant de tout le département.

C'est une épreuve officielle de SCRABBLE, jouée en Duplicate, qui nécessite un corps arbitral d'une dizaine de personnes. Le Scrabble, en formule "duplicate", est un sport cérébral individuel : chaque concurrent joue avec les mêmes lettres, dans un temps déterminé, et doit

Scrabble : pour la première fois à Marssac...

trouver le mot qui rapporte le plus de points, et ce pour chaque coup joué. Une partie comporte, suivant les tirages, entre 17 et 21 coups. Dans le Tarn, 5 clubs sont représentés, soit : ALBI, CASTRES, GAILLAC, GRAULHET et MARSSAC.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rencontrer. Chaque

visiteur sera le bienvenu et nous nous ferons un plaisir de vous donner tous renseignements utiles sur la pratique de ce jeu.

Présidente : **Yvonne POULARD**
13 Rue Barret - 81150 MARSSAC
Tél : 05 63 53 16 65 / 06 76 32 31 63
yvonne.poulardos@orange.fr

Le Marché de Noël en photos



Un temps clément, des animations variées, du rire et des rencontres, le marché de Noël fut, aux dires des organisateurs et des visiteurs, une réussite. A l'année prochaine donc !

La FNACA vous donne rendez-vous le 19 mars



La cérémonie de la commémoration du cessez le feu en Algérie aura lieu le 19 mars à 18h, au Monument aux Morts de Marssac.

A la suite de la cérémonie, le verre de l'amitié offert par la Mairie sera pris à la salle du Conseil Municipal. Tous les adhérents ainsi que la population de Marssac sont cordialement invités à cette cérémonie.



- CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du Vendredi 18 septembre 2009 Ouverture de séance à 21h30

L'an deux mille neuf et le vendredi dix-huit septembre, à vingt et une heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents :

Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
Bruno LADOUCKETTE, Bruno DORÉ, Pascal CRÉPIN,
Lydie PICARONIE, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Jean-
Pierre PUJOL, Adjoint ;
Véronique BOSC, Dominique FERRIÈRE, Cendrine
GATUMEL, Christiane GÉLIS, Thierry MALLÉ, Jean-
Charles NEHR, Isabelle NESPOULOUS, Philippe
NEUVILLE, Thierry STÉFANON, Christelle SUAU, Jean-
François VINCENT et Jean-Marc WISNIEWSKI,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Colette DURAND représentée par Isabelle NESPOULOUS
Jean BANQUET représenté par Jean-François VINCENT
Gilbert ROCHE représenté par Anne ROUMEGAS-
PORCHE

Absents : Isabelle VILAS

Secrétaire de séance : Anne ROUMEGAS-PORCHE

ORDRE DU JOUR :

ZAC du Bourdelas

- SEM 81 : Vote du CRAC 2008

Finances

- Budget Communal/Décision modificative n°2
- Demande de subvention Fonds d'Aide au Football
Amateur

Personnel

- Création d'un poste d'Ingénieur
- Création d'un poste de Rédacteur et suppression d'un
poste d'Adjoint Administratif
- Régime indemnitaire : catégorie B, filière administrative
: IFTS ; catégories B et C, toutes filières : IHTS (vote de
principe)

Voirie

- Déplacement de la limite d'agglomération sur RD 31
route de Rouffiac

Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 18 juin 2009, dont tous les élus ont reçu copie, ne soulève aucune observation et est approuvé à l'unanimité

En ouverture de séance, Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur le transfert à la C2A du Droit de Préemption Urbain sur la zone Eco2 Rieumas. Elle précise que la totalité des éléments de ce dossier n'ont été transmis par la C2A que dans l'après-midi et que c'est pour cette raison que ce point n'a pu être porté sur l'ordre du jour de la convocation.

L'autorisation est donnée.

ZAC DU BOURDELAS : SEM 81

Approbation du Compte Rendu d'Activité 2008 (C.R.A.C. 2008)

La SEM 81, qui a signé avec la commune une convention publique d'aménagement en 2004, pour la ZAC du Bourdelas, est tenue de présenter chaque année un Compte Rendu annuel d'Activité de l'année écoulée. Conformément aux articles L.305 du Code de l'Urbanisme et L.1523-3 du CGCT, ce dernier doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le compte-rendu d'activité pour l'année 2008 a été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie et envoyé par courrier électronique aux élus le mardi précédent le conseil municipal. Par ailleurs le représentant de la SEM 81 a présenté aux élus les éléments du compte-rendu préalablement à la séance du conseil et répondu à toutes les questions posées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 contre et 8 abstentions :

- D'APPROUVER le compte-rendu annuel d'activité de l'année 2008 tel qu'annexé à la présente délibération ; (voir annexe 1)
- DE RAPPELLER que ce vote n'engage pas la collectivité sur les perspectives présentées pour les années à venir.

Monsieur Jean-François VINCENT s'étonne de trouver des données de 2009 sur un compte-rendu d'activité qui concerne l'année 2008. Madame le Maire rappelle qu'il y a toujours une partie de prévisionnel dans le compte rendu d'activité présenté par la SEM 81 mais que, bien sûr, les chiffres inscrits dans cette partie sont susceptibles d'évoluer en fonction des réalités du marché.

**BUDGET 2009 COMMUNE**

Décision modificative n° 2

l'opération "Mise aux normes des stades" dont le Plan de Financement s'établit comme suit :

En prévision du rachat à la SEM 81 d'un terrain destiné à un équipement collectif sur la ZAC du Bourdelas, il convient d'augmenter la ligne budgétaire initialement prévue pour cet achat du montant estimé de la TVA et des frais notariés.

En effet, il était prévu que la municipalité s'appuie sur l'article 1042 du Code général des Impôts pour racheter ce

terrain sans TVA. Cependant la réglementation a changé depuis le 1er janvier 2008 et il n'est plus possible de faire valoir cet article puisque la SEM 81 a déjà acquis ce terrain précédemment sans TVA. Son application une seconde fois impliquerait un risque certain pour la collectivité.

La vente à la municipalité doit donc se faire avec la TVA. Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe chargée des finances, précise que cette opération est éligible au FCTVA.

Madame le Maire propose de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Cpte : 2111 Opération 535 (terrain ZAC) : + 54 000 euros
Chap. 020 : Dépenses imprévues : - 54 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

Monsieur Jean-François VINCENT rappelle que la collectivité s'est engagée par convention avec l'Etat à ce que le montant des investissements communaux en 2009 soit supérieur à la moyenne des dépenses d'investissement constatées entre 2004 et 2007 et ce afin de bénéficier de la possibilité donnée aux communes qui prennent cet engagement d'encaisser en 2009 le FCTVA de 2007 et 2008. Il demande si la collectivité est en capacité de tenir cet engagement. .

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique qu'avec l'achat du terrain à la SEM 81, la municipalité est en passe d'atteindre le seuil d'investissement attendu et pourra respecter les termes de la convention.

Demande de subvention au Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A)

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour

	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC		
TOTAL GENERAL	45 899.08	54 895.30	Total	54 895.30
Total Stade St MAURY	41 457.08	49 582.67		
Remise aux normes Electricité (2)	6 947.08	8 308.71	Conseil Général 25% du HT total général Stade St Maury	10 364.27
Clôture (dépose, fourniture et pose) (3)	11 010.00	13 167.96	FAFA - LFA 50% du montant total HT des travaux éligibles	14 230.53
Rénovation intérieure (portes, carrelages, sanitaires) et extérieure (grattoir et pédiluve) (2)	6 061.97	7 250.12	Autofinancement	30 300.51
Mise aux normes évacuation des eaux usées	17 438.03	20 855.88		
Total Stade Désirée GACH	4 442.00	5 312.63		
Mise aux normes éclairage stade d'honneur (1)	4 442.00	5 312.63		

La subvention qui est demandée à la Ligue du Football Amateur concerne les travaux éligibles suivants :

Stade St Maury (2) et (3) :

- N° 3.03 de la nomenclature FAFA : travaux de mises en sécurité d'un ensemble vestiaire existant

- N° 7.01 de la nomenclature FAFA : la mise en sécurité de l'ensemble d'un stade.

Soit 50% de 24 019,05 euros HT

Stade Désirée GACH (1) :

- N° 2.02 de la nomenclature FAFA : la mise aux normes fédérales d'un éclairage. Soit 50% de 4 442.00 euros HT

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Ligue de Football amateur

PERSONNEL

Monsieur Bruno LADOUCKETTE, adjoint délégué à l'Administration Générale et aux Ressources Humaines, présente les modifications du tableau des effectifs validées par la commission du personnel.

Création d'un poste d'Ingénieur

Vu la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial établie au titre de la promotion interne à la suite de la réunion de la commission administrative paritaire du 16 juin 2009,

Considérant l'inscription de Monsieur Bernard MANDIRAC, Technicien supérieur Chef, sur la liste d'aptitude susvisée,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'ingénieur à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2009

- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence



Monsieur Philippe NEUVILLE demande où en est la fiche de poste qui détermine le profil du candidat qui sera recruté en tant que responsable des services techniques, en remplacement de Monsieur MANDIRAC qui doit partir à la retraite au 1^{er} juillet 2010. Monsieur Bruno LADOU-CETTE indique que cette fiche a été préparée conjointement avec monsieur Bruno DORÉ et que la publicité de l'offre d'emploi a été faite à la bourse de l'emploi de la fonction publique territoriale ainsi que sur la revue "Technicités". Il précise qu'il s'agit du recrutement d'un cadre B et que l'agent sera recruté à compter du 1^{er} mars 2010, afin qu'il puisse travailler en binôme avec Monsieur MANDIRAC pendant plusieurs semaines.

Création d'un poste de Rédacteur et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe

Vu la liste d'aptitude au grade de Rédacteur établie au titre de la promotion interne à la suite de la réunion de la commission administrative paritaire du 16 juin 2009
Considérant que Madame Francine SALA remplit les conditions de nomination dans le cadre d'emploi des Rédacteurs depuis le 1^{er} juillet 2008,
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la transformation d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe en poste de Rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2009
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence

Modification du régime indemnitaire

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié et les arrêtés interministériels du 26 mai 2003 relatifs à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, et le décret 2007-1630 du 19 novembre 2007 relatif aux agents de catégorie B,

VU le décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 modifié et l'arrêté du même jour modifié relatifs à la prime de service et de rendement ;

VU le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par le décret n°2008-1297 du 10 décembre 2008 et l'arrêté modifié du même jour relatifs à l'indemnité spécifique du service ;

VU le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié et l'arrêté du 23 novembre 2004 relatifs à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier la délibération du 31 mai 2007 relative au régime indemnitaire des agents de la collectivité ainsi que la délibération du 16 janvier 2003, relative au régime indemnitaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la commune :

Attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) au profit du personnel (titulaires, stagiaires et non titulaires) relevant des cadres d'emploi suivants :

Les I.H.T.S. sont attribués à l'ensemble des fonctionnaires de catégorie B et C de la collectivité, dès lors :

- qu'ils exercent des fonctions dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires
- que les travaux supplémentaires soient demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service, selon les dispositions du décret 2002-60 du 14 janvier 2002
- que la rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle (automatisé-décompte déclaratif)
- que le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire.
- à titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CTP, pour certaines fonctions.

- pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles seront calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6411 du budget de l'exercice concerné (si agents stagiaires ou titulaires) et/ou à l'article 6413 (si agents non titulaires).

Attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) au profit du personnel (titulaires, stagiaires et non titulaires) relevant des cadres d'emploi suivants :



Catégories	Grades	Coefficient de modulation maximum
2 ^{ème} catégorie	Attaché Territorial	8
3 ^{ème} catégorie	Rédacteurs	8

Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) au profit du personnel (titulaires, stagiaires et non titulaires) relevant des cadres d'emplois suivants :

Grades	Montant de référence annuel au 01/07/2009	Nombre de bénéficiaires actuellement	Coefficient de modulation maximum
Filière Administrative			
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	472.31	1	2.5
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} cl	465.93		
Adjoint Administratif 1 ^{ère} cl.	460.61	1	
Adjoint Administratif 2 ^{ème} cl.	445.71	1	
Filière Technique			
Agent de maîtrise	465.93		2.5
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} cl.	472.31	2	
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} cl.	465.93	2	
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	460.61	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	445.71	9	
Filière Sanitaire et Sociale			
Agent Spé. Ppal des Ecoles Mat. 2 ^{ème} Cl	465.93		2.5
Agent Spé. des Ecoles Mat. 1 ^{ère} cl.	460.61	4	
Agent Spé. des Ecoles Mat. 2 ^{ème} cl.	439.97		

- PRECISE que :
- les indemnités versées aux agents à temps non complet ainsi qu'aux agents à temps partiels seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- l'IFTS sera versée mensuellement ou pour moitié en juin et pour moitié en novembre
- l'IAT sera versée pour moitié en juin et pour moitié en novembre.
- les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- Madame le Maire est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent, après avis des membres de la commission du personnel.
- la délibération en date du 31/05/2007, portant sur l'IFTS et l'IAT, est abrogée.
- les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6411 du budget de l'exercice concerné (si agents stagiaires ou titulaires) et/ou à l'article 6413 (si agents non titulaires).

Ingénieur territorial : Prime de service et de rendement
 Indemnité spécifique de service
 Prime de fin d'année

En raison de l'avancement au grade d'ingénieur de Monsieur MANDIRAC, les primes qui lui ont été attribuées au titre du maintien des avantages acquis antérieurement à son recrutement à la Mairie de Marssac, par délibération du 16 janvier 2003, sont transférées du cadre d'emploi des techniciens territoriaux au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, à savoir :

- La prime de service et de rendement
- L'indemnité spécifique de service
- Prime de fin d'année : montant égal au SMIC en vigueur au 31 décembre de l'année précédente et versée en deux fois par moitié en juin et novembre.

La délibération en date du 16 janvier 2003 portant régime indemnitaire au cadre d'emploi des techniciens territoriaux est abrogée

Le Conseil Municipal décide une enveloppe budgétaire globale, pour l'ensemble du régime indemnitaire d'un montant de 46 000 euro.

DEPLACEMENT DE LA LIMITE D'AGGLOMERATION SUR LA RD 31 - ROUTE DE ROUFFIAC

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des constructions nouvelles qui sont venues s'ajouter aux habitations déjà nombreuses existant tout au long du RD 31, il est nécessaire de sécuriser l'ensemble des usagers du RD 31 et des riverains, en réduisant la vitesse à 50 Km heure et en incluant cette section de route à l'intérieur de l'agglomération.

Elle précise en outre qu'il serait souhaitable de pouvoir conserver l'éclairage mis en place de façon provisoire pendant la durée des travaux du rond point de Rieumas, en faisant rentrer la portion de la rue Laënnec concernée dans la limite d'agglomération.

Elle propose en conséquence de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur le RD 31 du PR6 + 030 au PR 6 +910.

Le Conseil Municipal,
 - Considérant l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,
 - Décide que la limite d'agglomération telle qu'elle était, est modifiée sur le RD 31 du PR6 + 030 au PR 6 + 910.
 - Charge Madame le Maire de procéder à la matérialisation de cette décision par le déplacement des panneaux conformément aux normes fixées par l'arrêté interministériel précité.

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) A LA C2A SUR LA ZAC DE RIEUMAS

Par délibération en date du 30 Septembre 2008, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a créé la



ZAC de Rieumas située sur la commune de Marssac au lieu-dit La Pélatié-Rieumas .

Le périmètre de cette ZAC s'étend sur une superficie de 42,7 hectares

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est à ce jour propriétaire d'une quinzaine d'hectares sur cette zone.

Afin de poursuivre l'acquisition du foncier nécessaire à ce projet, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois souhaite qu'il lui soit délégué les droits de préemption définis à l'article L 211-1 du code de l'urbanisme à l'intérieur du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) afin d'aménager la future zone d'activités ECO²RIEUMAS.

Par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2005, les pouvoirs d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ont été délégués au Maire.

Il convient donc de retirer au Maire la délégation qu'il exerçait en vertu de la délibération précitée sur la totalité du périmètre défini dans le dossier de création de la ZAC pour la future Zone d'Aménagement et sur ce périmètre exclusivement et de les déléguer à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La délégation donnée par le conseil municipal au Maire est maintenue sur le territoire restant de la commune tel qu'il est délimité en application de la délibération du conseil municipal du 26 mai 2005.

Les territoires d'application de ces droits de préemptions sont définis au moyen d'un document graphique annexé à la présente délibération. Il concerne uniquement les parcelles ci dessous énumérées :

Zone AUX0 du PLU - Section ZL - Parcelles n° 15, 22, 24, 25, 26, 27, 97, 98, 99, 101, 103, 105, 109, 111, 112, 113, 114, 115 et 116.

Au regard de l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'acquies directement les terrains nécessaires à son projet, je vous propose :

- de retirer au Maire le pouvoir d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme sur la totalité du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour la future zone d'activités ECO²RIEUMAS et exclusivement à l'intérieur de ce périmètre.

- de déléguer ce pouvoir à la Communauté

d'Agglomération de l'Albigeois, qui est désignée comme titulaire de ces droits de préemption, sur la totalité du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour la future zone d'activités ECO²RIEUMAS et exclusivement à l'intérieur de ce périmètre.

- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités de publicité prévues aux articles R 211-2 et suivants du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1 et L213-1 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2005, déléguant au maire les pouvoirs d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 26 mai 2005 instituant un nouveau périmètre du droit de préemption urbain,

VU les délibérations du conseil communautaire en date du 6 Janvier 2003, du 27 Janvier 2007, du 27 juin 2006 et du 25 novembre 2008 déclarant d'intérêt communautaire la ZAC de Rieumas,

VU la requête de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois demandant une délégation du droit de préemption sur cette zone,

VU le périmètre de la ZAC de Rieumas en vu d'aménager la future Zone d'Activités ECO²RIEUMAS,

VU le document graphique relatif aux territoires d'application de ces droits de préemption,

entendu le présent exposé, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de retirer au Maire le pouvoir d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme sur la totalité du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), sur les parcelles incluses dans la zone AUX0 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 mai 2005, pour la future zone d'activités ECO²RIEUMAS et exclusivement à l'intérieur de ce périmètre.

- de déléguer ce pouvoir à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, qui est désignée comme titulaire de ces droits de préemption, sur la totalité du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour la future zone d'activités ECO²RIEUMAS.



- de maintenir la délégation donnée par le conseil municipal au Maire en vertu de la délibération du 26 mai 2005 sur le territoire restant de la commune de Marssac sur Tarn.

DONNE POUVOIR au Maire pour accomplir toutes les formalités de publicité prévues aux articles R 211-2 et suivants du code de l'urbanisme.

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Jean-Marc WISNIEWSKI demande si le droit de préemption ainsi transféré est illimité dans le temps. Il précise qu'il craint que ce droit, s'il est illimité, permette à la C2A de conserver une mainmise sur la revente des terrains même après l'achèvement de l'aménagement de la ZAC.

Madame Le Maire rappelle que cette zone est une zone d'intérêt communautaire et que les actions engagées par la C2A sont toujours dans cet intérêt. Elle indique qu'elle va se renseigner pour voir si ce droit est limité ou non au temps d'aménagement de la ZAC et comment la commune peut le retirer si elle le souhaite. .

QUESTIONS DIVERSES

Aides en faveur du personnel communal reconnu travailleur handicapé

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) finance, par l'intermédiaire des employeurs publics, au cas par cas, des aides techniques et humaines, afin de favoriser le recrutement et (ou) le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Tous les employeurs publics peuvent bénéficier de l'ensemble des financements du Fonds, telles que l'adaptation aux postes de travail, l'achat de matériel, de prothèses ou d'orthèses, la formation et l'information, les dépenses d'études, etc. La liste complète des aides figure dans le répertoire édité par le FIPHFP.

La procédure se déroule de la manière suivante :

1) L'employeur participe au paiement des frais engagés du fait du handicap de l'agent, après déduction de la prise en charge par la sécurité sociale et la mutuelle. (Les appareils, prothèses, orthèses, etc... doivent obligatoirement être retenus par la liste officielle établie par la sécurité sociale). L'aide est versée directement :

- soit à l'agent s'il a fait l'avance de la dépense,
- soit au prestataire.

2) La Collectivité demande le remboursement de cette aide au F.I.P.H.F.P.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à utiliser ce dispositif au bénéfice des agents handicapés de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord à l'unanimité.

Congrès National des Maires

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, un membre du conseil municipal est désigné pour représenter le maire au Congrès des Maires de France à Paris et que les frais de participation sont pris en charge par la commune. Elle précise que le déplacement est organisé par l'association des Maires et des Elus locaux du Tarn.

Compte-tenu de l'intérêt de cette manifestation, elle propose en outre de favoriser la participation d'un maximum d'élus du conseil municipal à ce congrès chaque année en permettant que la collectivité prenne en charge les frais d'inscription pour les élus qui en feraient la demande, sous condition :

- Que ces élus n'aient pas déjà bénéficié les années précédentes d'une prise en charge totale ou partielle des frais de participation à cette manifestation
- Que le montant maximum de la participation annuelle de la mairie au frais d'inscription ne dépasse pas le montant de quatre inscriptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la prise en charge des frais d'inscription et de participation au Congrès des Maires de France à Paris organisé par l'association des Maires et des Elus locaux du Tarn pour un élu chaque année
- D'ACCEPTER la prise en charge des frais d'inscription à ce congrès pour quatre élus chaque année, sous condition qu'ils n'aient pas déjà bénéficié les années précédentes d'une prise en charge totale ou partielle des frais de participation à cette manifestation.
- D'IMPUTER chaque année la dépense à l'article 6532 "Frais de Mission du Maire, des Adjointes et Conseillers" de la section de fonctionnement du Budget Principal.

Rapport d'activité de la C2A

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le rapport d'activité 2008 de la C2A a été mis à disposition des élus dans le bureau des adjoints et que chacun avait la possibilité d'en prendre connaissance s'il le souhaitait. Elle demande si les élus souhaitent que des élus du



bureau communautaire viennent en rendre compte devant un prochain conseil municipal. Cette proposition n'est pas retenue par les élus.

INFORMATIONS

Personnel

Madame le Maire fait part aux élus de l'absence pour congé maladie depuis le 2 juillet 2009 de Madame Hélène TOULERON, secrétaire générale. Elle précise qu'une organisation a été mise en place à titre provisoire en s'appuyant sur les compétences des agents et élus en place : Madame Francine SALA, rédacteur, prend en charge une partie de l'administration générale et la gestion administrative du personnel. Madame Véronique NOBILE qui connaît très bien le travail à la mairie de Marssac pour y avoir travaillé pendant plusieurs années la seconde dans les tâches administratives et comptables sur un mi-temps. Monsieur Bruno LADOUCKETTE, adjoint chargé du personnel, s'appuie sur ses compétences d'agent du centre de gestion de la fonction publique pour prendre en charge la supervision de la partie "ressources humaines".

Urbanisme

Monsieur Bruno DORÉ, adjoint en charge de l'urbanisme, informe le conseil qu'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme est en cours et qu'une commission municipale restreinte (Mme le maire, Mme Anne ROUMEGAS PORCHE, Messieurs Jean BANQUET, Jean-François VINCENT et lui-même) travaille au toilettage de points réglementaires qui affectent la ZAC (zones Au) et les autres secteurs de la commune. Plusieurs modifications seront apportées dont notamment la réduction de la hauteur des constructions dans la zone AU1 et la modification de certains Coefficients d'Occupation des Sols et d'Emprises au Sol dans certaines zones.

Monsieur Bruno DORÉ rappelle qu'il faut compter 6 mois environ entre la rédaction des points réglementaires et l'approbation de la modification en Conseil municipal. Celle-ci devrait intervenir en février 2010.

En ce qui concerne les déplacements doux, un plan est en cours de réalisation sur lequel apparaîtront les futurs chemins.

Rentrée scolaire

Madame le Maire rappelle au conseil que Madame ROQUES-GARCIA a remplacé Monsieur ESTIVAL à la direction de l'école et qu'un nouvel enseignant est arrivé à la rentrée, M. SICARD.

Elle précise qu'il y a cette année 121 enfants en maternelle (5 classes) et 184 enfants au primaire (8 classes). Elle fait savoir en outre que l'équipe enseignante a décidé de modifier les horaires du soutien scolaire. Il y avait l'an dernier deux heures de soutien par semaine réparties les mardis et jeudis soir après la classe. A partir de cette année le soutien se déroule tous les jours de 11H40 à 12H10. 36 enfants sont concernés pour une première période de 5 semaines.

Madame le Maire indique que ces modifications sont susceptibles d'avoir une incidence directe sur la fréquentation de la cantine. En effet, certains enfants vont en soutien deux fois par semaine, d'autres tous les jours. En sortant des cours à 12 H 10, certains enfants qui ne mangeaient pas à la cantine risquent d'être contraints de rester. Il est donc nécessaire d'être vigilant sur les conséquences de cette nouvelle organisation qui devrait être rediscutée avec les enseignants si elle devait mettre en difficulté le fonctionnement du service cantine.

Grippe H1N1

Madame le Maire rend compte au Conseil des obligations en matière d'hygiène et de prévention liées au risque de pandémie de la grippe H1N1. En conséquence il a été commandé des masques et des poubelles fermées, des distributeurs de papiers et des distributeurs à savon qui ont été placés à tous les points d'eaux, notamment aux écoles.

Un plan de continuité de l'activité est en cours d'élaboration, ce qui permettra, en cas d'épidémie, de pouvoir assurer la continuité des services indispensables au maintien du service public.

Maison des loisirs et des associations

Le CLAE est installé dans le nouveau bâtiment depuis le mois de juillet. Par ailleurs un courrier a été envoyé à toutes les associations leur demandant si elles souhaitent réserver des créneaux horaires réguliers en journée ou soirée dans ces nouveaux locaux. Monsieur Jean-Pierre PUJOL, adjoint en charge des associations, est chargé du suivi de ce dossier.

Monsieur Philippe NEUVILLE fait remarquer que le stabilisé de la cour se révèle très salissant pour les vêtements des enfants qui jouent à l'extérieur. Messieurs DORÉ et PUJOL rappellent que l'installation de ce stabilisé a été voulue par les élus de la commission travaux - urbanisme dans les objectifs de ne pas imperméabiliser le sol et de ne pas hypothéquer une quelconque extension. Ils expliquent que l'absence de pluie depuis le début de l'été n'a pas permis à ce revêtement de se stabiliser convenablement mais qu'on devrait observer une



amélioration lorsqu'il pleuvra régulièrement.

Monsieur Bruno DORÉ a demandé aux services techniques d'arroser régulièrement le stabilisé pendant l'automne pour accélérer le processus ; celui-ci se rapprochera du prestataire (Arnaud Environnement) afin d'envisager avec lui les améliorations possibles.

Madame le Maire indique que l'inauguration est programmée pour fin octobre-début novembre. La date n'a pas été fixée, car le Conseil Régional n'a pas encore répondu sur ses disponibilités.

SIVU Réseau Ecoles Rurales

En application des consignes nationales relatives à la gestion des emplois d'enseignement du premier degré, l'Inspection Académique du Tarn a supprimé le poste de coordonateur à plein temps mis à disposition du SIVU. Monsieur Philippe NEUVILLE fait savoir que, dans ces

conditions, les communes de Labastide de Lévis et Lagrave, membres du syndicat, souhaitent retirer leur adhésion, ce qui va certainement provoquer la dissolution du SIVU. Il rappelle que la vocation du syndicat était surtout un regroupement de moyens autour d'un réseau d'écoles rurales.

Bus scolaires

Monsieur Philippe Neuville rappelle que des parents d'élèves se plaignent des conditions de transports dans les bus scolaires et des retards à l'arrivée à Bellevue. Il indique que certains parents utilisent le covoiturage pour assurer eux-mêmes les transports de leurs enfants sur Albi.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 H 40

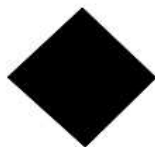
Marssac sur Tarn

Tournoi de belote

Lundi 22 Février 2010

Extension de la Salle Municipale

21h00



*Venez nombreux,
en famille, entre amis...*

Buvette sur place

Tournoi organisé par les "AMIS des CARTES"
Renseignements Francis Sabatier : 05 63 55 46 05

imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Pages suivantes

Le journal du CLAE

Voici la deuxième édition du journal du CLAE réalisé par et pour les enfants du centre de loisirs de la Clé des Champs. Bonne lecture à tous.

LES NOUVELLES DU CLAE



CLAE de Marssac

N°2

Novembre Décembre 2009

SOMMAIRE

Les rédacteurs
Les dates à retenir
La photo du mois
Jeux
Concours de Kapla
Coté cuisine
Repas de Noël
Annonces
Bande dessinée



Eulalie 9,5 ans
CM1



Corentin 8,5 ans
CE2



Calypso 9,5 ans
CM1



Julien 9 ans
CE2



Léa 9 ans
CM1



*Les enfants du CLAE et
le personnel d'animation
vous souhaite de joyeuse
fête de fin d'année*

Les évènements à retenir

Repas à thème : Couleur verte...

Atelier cuisine : le 3ème jeudi du mois

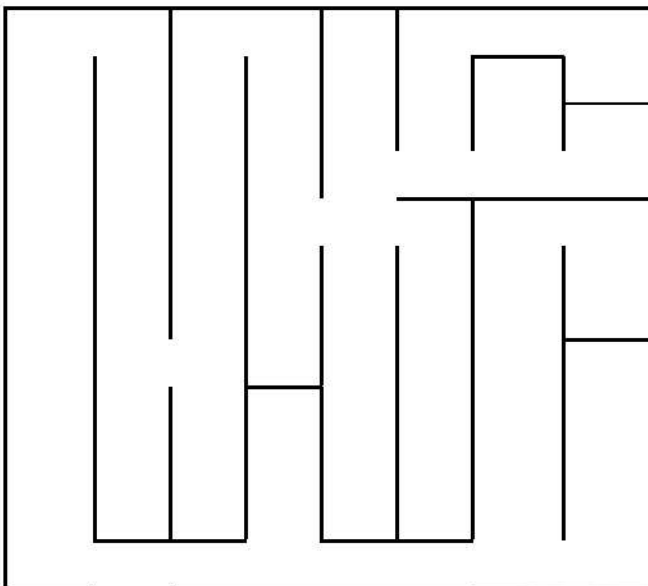
Grand jeux : les vendredis (consulter les panneaux infos)

La photo du mois

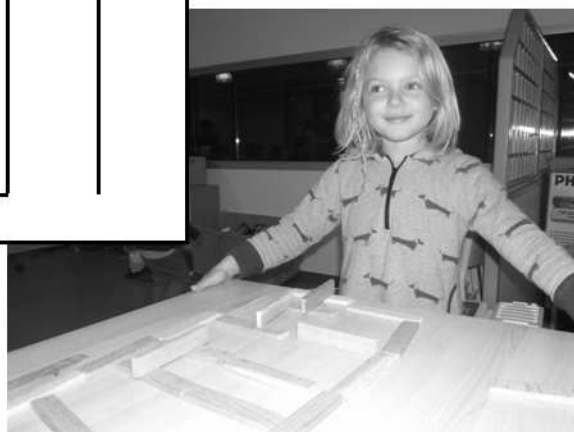


Des loups Garou rodent dans le CLAE, j'ai peur ...

JEUX



Labyrinthe réalisé par Anaïs

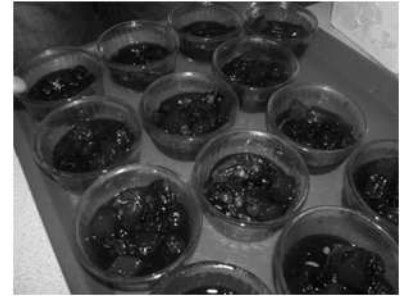


Concours de kapla

Il y avait 9 groupes de 3 ou 4 personnes. Durant 15mn toutes les équipes construisent leur tour. Très vite certaines sont tombées mais deux groupes sont côte à côte. Certains ont dû recommencer plusieurs fois et finalement c'est l'équipe de : Lucile, Ludivine et Léa qui remporte le concours de la plus haute tour.



Repas rouge



Lundi 30 novembre nous avons eu un repas rouge à la cantine.

Il était composé de : - Betterave rouge en salade

- Pâtes sauce bolognaise accompagnées d'un steak haché

- Un cocktail de fruits rouges

Nous avons voulu savoir si le menu a été apprécié. Pour cela nous avons réalisé un sondage auprès de 48 personnes et il y a une majorité de 34 personnes qui ont aimé le repas rouge.

Saucissons en chocolat

200g de chocolat pâtissier

100g de beurre

100g de sucre glace

1 œuf

150G de biscuits secs

Avec l'aide du papa d'Ines, nous avons pu faire de délicieux saucissons en chocolat.

Tout le monde s'est régalé!!!

Au bain-marie, demande à une grande personne de faire fondre le chocolat et le beurre. Lorsqu'ils sont fondus, fouette-les vivement à la fourchette pour obtenir un chocolat lisse.

Hors du feu, ajoute l'œuf entier en mélangeant très vite, puis le sucre glace.

Avec les mains, coupe les biscuits en petits morceaux .

Dans un saladier, mélange le chocolat fondu avec les biscuits.

Verse la préparation sur une feuille d'aluminium de 30 cm. Replie l'aluminium autour de la préparation pour lui donner la forme d'un gros saucisson.

Place le saucisson au réfrigérateur pendant 6h pour qu'il durcisse.

REPAS DE NOEL



ANNONCES

Les parents qui souhaitent participer à l'atelier cuisine
le jeudi soir une fois par mois
sont les bienvenus pour nous apprendre de nouvelles recettes

SEJOUR SKI ALPIN
AUX MONTS D'OLMES

DU 15 AU 19 FEVRIER 2010

de 8 ans (CE1) à 17ans

Inscriptions et renseignements

19 rue de la Mairie
81150 LAGRAVE
05.63.81.51.02

RECHERCHE
2 ANIMATEURS
OU
ANIMATRICES
POUR LE
Séjour ski.

Recherche 4 animateurs ou animatrices
pour le Centre de loisirs (BAFA ou équivalent)

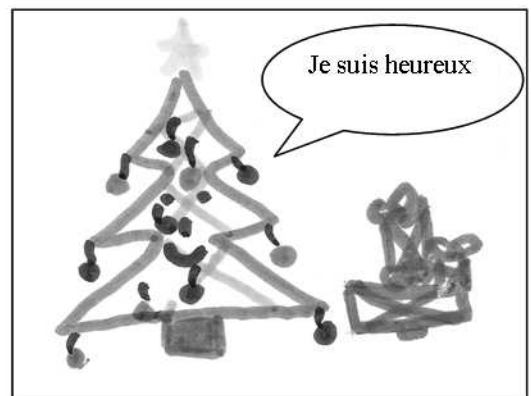
Pour les VACANCES DE FEVRIER
et les VACANCES DE PAQUES 2010
(Du 15 février au 26 février 2010 et du 12 au 23 avril 2010)

19 rue de la Mairie
81150 LAGRAVE
05.63.81.51.02

Lacle.deschamps@wanadoo.fr

la famille toképi

fête Noël



60 ans de mariage... ça se fête !

Pour leur 60^{ème} anniversaire de mariage Lucette et Marcel ont décidé de repasser devant le Maire. Ils ont prouvé le samedi 12 décembre qu'ils avaient bien réfléchi en s'engageant le 13 décembre 1949. Marcel, fils de coiffeur, aurait bien aimé passer sa vie à couper les cheveux, mais il s'est orienté vers d'autres métiers. Il a d'abord fait du porte à porte pour proposer des parfums. Il s'est lancé ensuite dans le béton armé et a obtenu le diplôme de travaux public au centre de formation professionnelle pour adultes. Ce furent ensuite 5 ans passés en déplacement. Denis, son fils est né en 1954. Après beaucoup de travail et d'études, Marcel est devenu directeur à Beaumont sur l'Oise après



cinq années difficiles à Paris. Mais il n'a pas voulu s'arrêter là. Il a continué ses études et est parti à Amiens où il a été nommé directeur supérieur pendant encore cinq ans. Avant de prendre sa retraite, il se trouvait à Limoges où il a créé une association des retraités de l'AFPA.

Quant à Lucette durant ces longues années elle a été la fée du couple puis du trio après la naissance de Denis.

Couturière, elle a toujours accepté de ranger sa "singer" pour accompagner son mari dans son aventure professionnelle. "Sans elle, rien de

tout cela n'aurait été possible. Pendant que je travaillais, j'étudiais, Lucette me bichonnait, faisait grandir Denis. Elle a su semer tout le long de notre vie de tout petits diamants et grâce à elle aujourd'hui on en est à notre soixantième année de mariage, avec un enfant, trois petits enfants et quatre arrière petits-enfants" raconte Marcel.

Pour fêter leur amour profond et durable, ils se sont redit "oui" devant Jean Pierre Pujol Adjoint au Maire à Marssac, entourés de leur famille.



Bonne continuation à Marcel et Lucette, et rendez-vous dans dix ans même heure, même endroit !

BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE "la VIEILLE CANTINE"



Ce deuxième semestre 2009 a été riche en événements, petit rappel en images.

Septembre 2009 : exposition "le chat dans tous ses états"

Octobre 2009 : vernissage et après-midi ludique sur la sculpture sur fil barbelé avec Mme Debouchony

Novembre 2009 : Artistic Noël, pour la deuxième année consécutive

Décembre 2009 : exposition de livres

Tout le bureau vous souhaite une excellente année 2010



Nous avons reçu notre taxe d'assainissement au mois de novembre....

Vous avez pu remarquer qu'elle a augmenté de plus de 20% par rapport à l'année dernière ; la "part communautaire" (C2A) a augmenté de 80% depuis 2004 (de 0,31 à 0,559). Pourquoi ?

Cette augmentation est provoquée essentiellement par la construction de la station de la Madeleine ; on pourrait dire, égoïstement, que Marssac n'a pas besoin de cette station : ce serait malvenu, "l'intérêt communautaire", la solidarité, vont dans l'autre sens.

Marssac est entré dans la C2A avec une station d'épuration en excellent état, dont l'édification a demandé à la commune des investissements importants, engagés évidemment au détriment d'autres travaux ; cette station peut "accueillir" encore des

centaines d'habitants, et ne serait insuffisante qu'après l'aménagement complet de la zone de Rieumas. Malgré tout, par temps de fortes pluies, la station est saturée par les eaux de ruissellement du centre-ville : la solution de ce problème demandera des travaux très importants, et nous avons des craintes sur les aides que la C2A pourra nous apporter.

Nous ne sommes pas contre le regroupement des communes : tout le monde sait que c'est une nécessité. Il est seulement regrettable que l'appartenance de Marssac à la C2A se manifeste aujourd'hui uniquement à travers une augmentation des charges, et pas seulement pour l'assainissement : 20 % d'augmentation pour les ordures ménagères, depuis 2004, bientôt une seule

collecte par semaine, et le verre devra être apporté aux conteneurs à partir du 1er avril (on appelle apport "volontaire" ce qui est une nouvelle contrainte...).

Nous savons que les aides de l'Etat ont diminué et que les contraintes environnementales ont augmenté. Cela peut-il justifier de pareilles hausses ? On nous vante les économies engendrées par la mutualisation des coûts : où sont-elles ? Quelle est l'action de la Municipalité pour défendre les Marssacois à ce sujet ?

Jean BANQUET, Véronique BOSC, Colette DURAND, Cendrine LADEVIEGATUMEL, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Christelle SUAOU, Isabelle VILAS, Jean François VINCENT

Marssacois(e)s vous avez la parole

Marssac Info se veut la caisse de résonance de notre village. Marssac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à cœur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), rien de plus simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie.
A bientôt !

Pascal Crépin - 06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr

Thierry Stéfanon - 06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr

En réponse à votre mail...

"Marssac info reçu le 7 janvier 2010 ! Les festivités sont finies, les programmes proposés : impossible d'y participer ! C'est un peu dommage, vous ne croyez pas ? Certes, il y a la presse, mais tout le monde (dont je fais partie) n'est pas abonné à la dépêche. Pour recevoir ce document à cette date, il aurait mieux valu éviter le dérangement du préposé vous ne croyez pas ? Meilleurs vœux tout de même. Madame M."

Merci pour votre mail, et merci pour vos bons vœux que je vous retourne sincèrement. C'est vrai que recevoir son journal avec presque un mois de retard, c'est rageant. Pour réussir à vous proposer 10 numéros par an en restant dans le budget que consacrait l'ancienne équipe pour 3 ou 4 numéros annuels, nous avons pris deux décisions : imprimer notre journal en noir et blanc et faire appel aux bonnes volontés. Un groupe de distributeurs bénévoles s'est constitué autour du Marssac info. Une impasse, une rue, un quartier, chacun s'est engagé pour un secteur donné... Mais ainsi va la vie, faite d'événements inattendus, de petits rhumes ou de grosses gripes, d'oublis... Mais finalement, patiemment, obstinément, nos 1 300 boîtes aux lettres reçoivent vaillamment que vaillent leur Marssac info... Avec, de temps en temps, de petits "couacs" pour lesquels je vous prie d'accepter nos plus sincères excuses.

Lors de chaque arrivée d'un nouveau numéro, des exemplaires supplémentaires sont déposés en Mairie. N'hésitez pas à vous y rendre.

Pour finir, je tiens à remercier une nouvelle fois les distributeurs du Marssac info pour le magnifique travail qu'ils réalisent.

Pascal Crépin, adjoint chargé de la communication

Marssac sous la neige



Devenir propriétaire à Marssac grâce à la "Location-accession à la propriété", c'est possible

Tarn Habitat propose un programme de villas en "Location-accession à la propriété" à la ZAC du Bourdelas, à proximité du centre du village. Cette formule sécurisée, permet sous condition de ressources, une acquisition après une période de location. Il n'est pas obligatoire d'avoir un apport personnel pour y prétendre.

Les villas, construites sur des parcelles de 350 à 600 m², sont conçues selon les normes modernes de confort et d'esthétique. Elles bénéficient toutes d'un jardin privatif et d'un garage.

Un contact pour une étude personnalisée de votre demande
Tarn Habitat, 1 allée des pensées, 81600 Gaillac
05 63 81 17 00
Mme Goulesque

Association culturelle : et que vive la musique !

Le vendredi 18 décembre 2009 dans la soirée, l'association culturelle marssacoise, en collaboration avec les professeurs de musique, a organisé un pot de l'amitié dans la salle ADMR.

Une trentaine de personnes ont bravé la neige pour venir partager ce moment de convivialité.

En présence de l'adjoint de Mme Le Maire, Monsieur Jean-Pierre PUJOL, les nouveaux membres de

l'association en ont profité pour se présenter

aux adhérents présents, pour affirmer leur volonté de s'impliquer dans la vie associative de leur commune et d'aider les professeurs à promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement de la musique.

Les professeurs proposent des cours de solfège, chants, instru-



ments (piano, guitare, accordéon, batterie, basse, trompette, saxophone et violon).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Virginia BALAYER, professeur, au 06 21 94 04 19

Le bureau de l'association

Repas des aînés



Samedi 27 février 2010 à 12h00 - salle polyvalente de Marszac



En raison des intempéries (neige) le repas des aînés du 9 janvier a dû être reporté au **samedi 27 février 2010** à partir de 12 heures à la salle municipale de Marszac. Pour une bonne organisation, nous vous demandons de vous inscrire à nouveau.

A l'occasion de la nouvelle année, la municipalité vous convie à participer au repas des aînés.

Ce moment festif (repas et animation), pris entièrement en charge par la Mairie, s'adresse aux personnes de

la commune de 70 ans et plus ainsi qu'à leur conjoint.

S'inscrire est obligatoire : vous pouvez le faire dès aujourd'hui au moyen du bulletin ci-dessous.



Bulletin d'Inscription

à compléter et retourner à la Mairie avant le 16/02/2010*

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Accompagné de : NOM et prénom du conjoint -----

Adresse -----

Téléphone -----

Je m'inscris au repas des aînés du 27 février 2010

Signature

* Nombre de places limité par la capacité d'accueil de la salle polyvalente ; inscription par ordre d'arrivée des bulletins en Mairie.

* En cas de difficulté pour vous déplacer, merci de contacter la Mairie au 05.63.55.40.47

* Pas d'inscription par téléphone.